



**Liste des délibérations - Examinées en séance du conseil municipal
réuni le mercredi 6 décembre 2023**

2023/46	Admission en non-valeur de titres de recettes	Adoptée à l'unanimité
2023/47	Corrections d'erreurs sur exercices antérieurs – Amortissements effectués à tort	Adoptée à l'unanimité
2023/48	Délégations consenties au maire et au 1 ^{er} adjoint – modifications de la délibération n° 2022/39 du 29 septembre 2022, pour l'admission en non-valeur de recettes	Adoptée à la majorité
2023/49	Décision modificative n°2 au budget de la commune	Adoptée à la majorité
2023/50	Ouverture de crédits d'investissement 2024	Adoptée à la majorité
2023/51	Abrogation des délibérations accordant les garanties d'emprunt à la LSVO et à la SA d'HLM Érigère – opération de construction en VEFA de 11 LLS – 7 impasse Georges Clemenceau	Adoptée à l'unanimité
2023/52	Demande de garantie d'emprunt par la S.A. d'HLM Érigère – opération de construction en VEFA de 11 LLS – Résidence Hêtre pourpre, 7 impasse Georges Clemenceau – emprunt CDC	Adoptée à l'unanimité
2023/53	Droit de réservation de logements au sein du programme de 11 LLS, dans la résidence Hêtre pourpre, 7, impasse Georges Clemenceau, en contrepartie de la subvention de 50 000 € déjà versée à la S.A. d'HLM Érigère	Adoptée à l'unanimité
2023/54	Demande de garantie d'emprunt par la S.A. d'HLM Érigère – opération de construction en VEFA de 32 LLS – Résidence Pissarro, rue du Val-d'Oise – emprunt CDC	Adoptée à l'unanimité
2023/55	Droit de réservation de logements au sein du programme de 32 LLS, dans la résidence Pissarro, sise rue du Val d'Oise programme en contrepartie de l'attribution d'une subvention de 40 000€ pour équilibre financier à la S.A. d'HLM Érigère	Adoptée à la majorité
2023/56	Droit de réservation de logements au sein du programme de 9 LLS, dans la résidence Les glycines, 132 rue du Mal Foch en contrepartie de l'attribution d'une subvention de 60 000€ pour équilibre financier à la S.A. d'HLM Érigère	Adoptée à la majorité
2023/57	Convention entre la société EFFIA et la mairie de Parmain – Stationnement des usagers du cabinet médical	Adoptée à la majorité
2023/58	Contrat de mixité sociale 2023-2025 avec la préfecture du Val-d'Oise	Adoptée à la majorité
2023/59	Avenant n°1 à la promesse de vente du 8 novembre 2019 avec la société ALTAREA COGEDIM IDF	Adoptée à la majorité
2023/60	Autorisation de signer la promesse de vente du bien AB 228, chemin de halage	Adoptée à la majorité
2023/61	Prime pouvoir d'achat pour le personnel de la mairie	Adoptée à la majorité

Conformément à l'article L. 2125-25 du CGCT

Liste affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune dans un délai d'une semaine suivant la séance



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN

Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts